

Donner un avenir à la Belgique et au climat

Les 25 propositions communes d'ECOLO et GROEN

Il y a d'un côté ceux qui divisent et de l'autre ceux qui rassemblent. Pour les Verts, notre pays a besoin de plus de coopération. C'est dans cet esprit qu'ils ont construit 25 priorités communes qui donnent un sens et un avenir à notre pays.

1. Adopter une Loi-Climat qui fixe des objectifs, une trajectoire et une méthode pour respecter nos engagements en matière de CO₂

Nous accélérerons la construction d'une Belgique sans carbone et le développement des énergies renouvelables grâce à une Loi Climat. Nous ferons en sorte que les choix politiques des différents gouvernements soient plus prévisibles, plus facilement mesurables et mieux coordonnés.

La Loi Climat fixera des objectifs intermédiaires vers le zéro émission et les moyens budgétaires nécessaires pour les atteindre, de façon à donner un signal clair aux citoyens et aux investisseurs, leur permettant d'aligner leurs propres choix.

Chaque année seront fixés des objectifs et des moyens pour les atteindre, tant au niveau fédéral que des entités fédérées ; un rapport annuel d'évaluation sera établi et un Conseil du Climat, indépendant du Gouvernement et chargé du suivi des décisions prises et de l'état d'avancement des projets, mis en place.

2. Mettre sur pied un pacte d'investissement interfédéral pour préparer demain

Nous réaliserons un programme d'investissement massif dans les secteurs stratégiques de l'économie (efficacité énergétique, mobilité durable, numérisation,...) pour renforcer la capacité de la Belgique à faire face aux défis du futur et lui permettre d'en saisir les opportunités.

Ce pacte développera une vision stratégique de l'avenir de notre pays, concernera tous les niveaux de pouvoir, du fédéral au local, et visera notamment à rencontrer nos objectifs énergétiques, climatiques ou de mobilité. Il placera la Belgique parmi les pays les plus éco-innovants en Europe, via des investissements adéquats en Recherche & Développement et dans l'Enseignement.

3. Faire de Belfius une Banque publique de Développement au service de la transition, des collectivités locales et du secteur associatif

Nous conserverons l'actionnariat de Belfius dans le giron public et lui fixerons, via un contrat de gestion, des objectifs précis en terme de financement de la transition, de service aux collectivités locales et au secteur associatif.

Belfius deviendra une banque exemplaire dans sa politique de gestion des ressources humaines et dans sa politique d'investissement, en s'inspirant du modèle de la banque de développement allemande KfW.

4. Sortir du nucléaire de façon ordonnée

Nous respecterons le calendrier de sortie du nucléaire et fermerons les dernières centrales au plus tard en 2025, en mettant d'ici là en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement énergétique.

Les exploitants nucléaires mettront à disposition de l'État suffisamment de provisions pour assurer le coût du démantèlement des centrales et pour assurer la gestion à court et long terme des déchets nucléaires. Ces moyens seront gérés par un organe public indépendant des producteurs. Entre temps, ces fonds feront l'objet de prêts utiles à la transition énergétique. Les exploitants nucléaires, avec leur société mère et les autres sociétés de leur groupe, seront, légalement et de façon illimitée, responsables de la gestion de ces déchets.

En concertation avec leurs représentants, nous mettrons en place un plan d'accompagnement et de reclassement des travailleurs, qui sera prêt au minimum un an avant la fermeture des centrales.

5. Réaliser un shift mobilité

Les nouveaux investissements dans les transports en commun permettront de façon prioritaire d'augmenter le nombre de points d'arrêt et d'améliorer la ponctualité, le confort, l'amplitude et la fréquence des services proposés.

Chaque employé recevra un budget mobilité et nous proposerons de payer les salaires en euros plutôt qu'en voitures.

Nous redéployerons également l'offre de transport de marchandises par rail, achèverons le RER et réaliserons un réseau express autour des grandes villes, à commencer par Bruxelles, en utilisant mieux les infrastructures ferroviaires existantes.

6. Offrir davantage de liberté et de capacité d'entreprendre aux travailleurs

Nous encouragerons les travailleurs qui veulent se lancer dans une autre activité et créer leur propre entreprise. Nous permettrons aux travailleurs de rebondir en cas de problème et de bénéficier d'une meilleure mobilité professionnelle.

Nous améliorerons le statut des indépendants (notamment en supprimant la période de carence) et élargirons le droit passerelle en ajoutant un nouveau critère de reconnaissance: l'arrêt volontaire des activités. Se planter ou faire le choix de se réorienter doit être possible et synonyme d'un nouveau départ.

7. Soutenir l'économie circulaire et mettre fin à l'obsolescence organisée

Nous lutterons activement contre l'obsolescence programmée, notamment en allongeant la période de garantie sans contribution supplémentaire, en obligeant les fabricants et vendeurs à afficher la durée de vie ou d'usage des produits, à disposer de pièces de rechange sur la durée de vie annoncée, à déposer les manuels d'entretien et de réparation dans une banque de données, à empêcher la mise sur le marché d'appareils non démontables.

Nous réduirons les cotisations sociales pour les secteurs de la récupération, de la réparation (ressourcerie, magasins de seconde main, etc.) et réviserons le régime fiscal de l'amortissement pour inciter à une utilisation plus longue des produits.

8. Conditionner les aides aux entreprises à l'emploi et soutenir mieux les PME

Nous conditionnerons les aides octroyées aux entreprises à la création et au maintien de l'emploi, de façon à soutenir l'emploi local.

Nous mettrons en place un rapportage pays par pays pour les multinationales, de façon à ce qu'elles communiquent chaque année le détail de leurs activités, de l'emploi et des aides reçues... et qu'elles puissent être taxées dans les pays où elles réalisent leurs bénéfices.

Nous veillerons à une simplification administrative pour les PME (via le système «Only once»), à un paiement plus rapide par les pouvoirs publics de leurs factures aux entreprises et principalement aux PME et aux indépendants. Nous veillerons à ce que les marchés publics leur soient accessibles et lutterons activement contre le dumping social dont elles sont victimes.

9. Rendre la fiscalité plus juste

Nous baisserons la fiscalité sur les revenus du travail en visant particulièrement les bas et moyens salaires. Ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin d'un revenu supplémentaire !

Afin de rendre la fiscalité plus juste et de veiller à ce que chacun contribue selon ses moyens, nous mettrons en place une cotisation sur les plus hauts patrimoines, au-delà d'un million d'euros.

10. Lutter contre la fraude et la criminalité financières

Nous ferons de la lutte contre la fraude fiscale et la criminalité financière une priorité, pour récupérer un maximum des 20 à 30 milliards d'euros qu'elles coûtent chaque année aux honnêtes contribuables.

Nous accorderons pour cela les moyens humains et juridiques nécessaires aux services

fiscaux, judiciaires et policiers et supprimerons les possibilités de transaction pénale sur les dossiers de grande fraude fiscale. Nous investirons dans la mise en place de bases de données intelligentes.

Une priorité sera donnée à la lutte contre la délinquance en col blanc, en renforçant les équipes chargées de la lutte anti-corruption.

La Belgique supprimera les différentes niches fiscales qui favorisent l'évitement fiscal et collaborera de façon volontaire avec les autres Etats pour mettre fin à l'impunité des fraudeurs fiscaux.

11. Réinvestir la Justice et la police de proximité

Nous renforcerons les moyens humains et budgétaires de la Justice pour absorber l'arriéré et lutter contre l'impunité. Nous ferons deux priorités de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre la criminalité financière.

Nous achèverons son informatisation avec pour objectif de parvenir à un dossier 100 % numérique au plus tard en 2025.

Nous relèverons les plafonds d'accès à l'aide juridique de façon à permettre à davantage de familles d'y avoir accès.

Nous orienterons les moyens en matière de police vers la proximité et vers la prévention. Nous investirons dans la police en améliorant l'accompagnement, notamment psychologique, en généralisant et en uniformisant les formations, notamment des fonctionnaires de police de référence dans le cadre de la lutte contre la discrimination et les violences policières.

12. Construire une société égalitaire entre femmes et hommes

Nous veillerons de façon transversale à une politique plus égalitaire entre femmes et hommes sur le marché du travail, en imposant l'égalité salariale et la lutte contre les discriminations.

Dans la même logique, nous assurerons une représentation plus équilibrée des deux genres dans les différents organes publics, en commençant par tendre à la parité du Gouvernement fédéral et en poursuivant avec les services publics fédéraux, les entreprises publiques ou les organes de l'État fédéral comme la Cour des Comptes ou la Banque Nationale de Belgique.

Au-delà de cette représentation plus équilibrée, nous lutterons contre la violence physique ou psychologique à l'égard des femmes, y compris sur les réseaux sociaux, et adopterons des mesures visant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale.

13. Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Nous lutterons contre les discriminations sur le marché de l'emploi ou en matière de logement. Des tests de situation et tests de discrimination à l'embauche (« mystery calls ») seront mis en place pour veiller à ce que l'égalité des chances soit respectée.

Nous engagerons un travail de mémoire et de reconnaissance avec les anciennes colonies au travers de la mise en place d'une commission scientifique mixte.

Ces démarches s'inscriront dans une dynamique globale d'intégration et de promotion du vivre ensemble.

14. Relever les allocations sociales minimales au seuil du risque de pauvreté

Nous relèverons les allocations minimales jusqu'au seuil du risque de pauvreté, soit 60 % du revenu médian, ce qui équivaut à un revenu de 1.139 euros pour les isolés, et nous lierons l'évolution de ces montants au bien-être.

Cette mesure produira un effet à la hausse sur le Revenu d'insertion sociale et pour les allocations les plus basses en chômage, pour la garantie de revenus pour les personnes handicapées et pour la Grapa.

Nous veillerons également à l'automatisation de l'accès aux droits sociaux.

15. Lutter contre la précarité énergétique

Nous veillerons à donner un accès garanti à l'énergie aux familles les plus précarisées.

Dans le cadre du Pacte d'Investissement Interfédéral et du plan isolation à mettre en place, nous donnerons priorité à l'isolation des logements des plus précarisés, via des aides plus élevées pour les bas revenus et les logements à bas loyer, ainsi que pour le logement public.

Au delà de l'augmentation des revenus minimaux, nous élargirons l'accès au tarif social de l'énergie et en immuniserons les bénéficiaires des hausses subites du prix de l'électricité.

16. Relever les pensions les plus basses grâce à un premier pilier fort

Nous garantirons une pension de 1.500 euros brut au minimum pour les travailleurs à carrière complète, lierons l'évolution de ce montant à l'évolution du bien-être et veillerons à combler les écarts de pension entre femmes et hommes.

17. Améliorer la qualité de l'emploi et lutter contre le burn out

Nous améliorerons la qualité de l'emploi, en agissant sur les conditions de travail et en permettant aux travailleurs qui le souhaitent de diminuer leur temps de travail. Nous lutterons contre le burn out grâce à un ensemble de mesures qui informeront, sensibiliseront et soutiendront employeurs et travailleurs.

Nous mettrons en place le Plan Tandem, un dispositif permettant d'améliorer la fin de carrière des travailleurs âgés (qui pourront diminuer d'un mi-temps leur temps de travail en conservant leurs droits sociaux), de faciliter l'intégration des travailleurs jeunes sur le marché de l'emploi (qui pourront remplacer le travailleur plus âgé pour le mi-temps abandonné) et d'améliorer de façon générale la qualité de l'emploi et les temps de transition.

En matière de formation des travailleurs, nous octroierons à chacun un droit individuel à la formation de cinq jours, quel que soit son âge et la qualification initiale du travailleur.

18. Garantir l'accessibilité aux soins de santé

Nous renforcerons la prévention et faciliterons l'accès financier à la médecine de première ligne ainsi qu'en matière d'aide psychologique.

Nous veillerons à aider mieux les malades chroniques, en élargissant le Maximum à Facturer à d'autres frais que les frais strictement médicaux et en octroyant un statut complet aux aidants proches.

Nous agirons pour diminuer la consommation de médicaments, mais également le coût de ceux-ci pour les patients, via le droit de substitution des pharmaciens. Nous lutterons contre la pénurie de certains médicaments, en renforçant les obligations de firmes pharmaceutiques.

19. Promouvoir une alimentation de qualité et bonne pour la santé

Nous ramènerons la tutelle de l'AFSCA au Ministère de la Santé plutôt que celui de l'Agriculture, pour faire en sorte que les enjeux de santé publique soient prioritaires.

Nous réformerons l'AFSCA pour qu'elle soit davantage partenaire des petits producteurs, s'inscrivant dans une dynamique de circuits courts et de qualité différenciée.

Nous soutiendrons l'agriculture biologique, locale, de saison et de qualité de telle sorte qu'elle soit accessible à chaque consommateur qui le souhaite.

20. Interdire les produits néfastes pour la santé et sortir du plastique

Nous interdirons progressivement l'usage de tout pesticide en Belgique, avec pour priorité ceux qui contiennent des perturbateurs endocriniens.

Nous mettrons fin à l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate.

Nous sortirons progressivement du plastique et généraliserons la consigne des canettes et de bouteilles PET.

21. Réinvestir la coopération au développement

Nous fixerons une trajectoire budgétaire de façon à atteindre l'objectif de 0,7% du Revenu National Brut investi dans la coopération au développement.

Nous réorienterons par ailleurs l'aide au développement vers le soutien à des projets durables et visant l'autonomie alimentaire, en particulier en faisant du soutien à l'agriculture familiale locale l'une de ses principales priorités. Nous serons particulièrement attentifs au renforcement de l'éducation et nous nous appuyerons particulièrement pour cela sur les associations de femmes actives dans les pays aidés.

Nous organiserons également nos relations commerciales internationales en conformité avec ces objectifs, notamment en révisant les accords commerciaux dont la Belgique est signataire.

22. Améliorer la gouvernance avec des député.e.s à 100 %!

Nous interdirons le cumul des mandats entre la fonction de député et celle de bourgmestre, échevin.e ou président.e de CPAS. Les citoyens méritent que celles et ceux qu'ils ont élu se consacrent pleinement aux mandats pour lesquels ils ont été désignés.

Seul le décumul intégral – appliqué également aux fonctions moins apparentes de chef.fe de Cabinet et de directeur d'administration – permettra de s'assurer du fait que le mandat ou la fonction est exercée au mieux et surtout que le risque de conflit d'intérêt est réduit au maximum.

Nous prendrons dans la foulée d'autres mesures visant à améliorer la Gouvernance : le plafonnement de l'indemnité parlementaire du revenu des élus, la transparence et l'accessibilité des citoyens aux documents administratifs, ainsi que leur capacité à participer plus directement aux décisions politiques: droit d'initiative citoyenne, commissions parlementaires mixtes ou référendum régionaux ou locaux.

23. Créer une circonscription électorale fédérale et élargir le droit de vote

Nous mettrons en place une circonscription électorale fédérale, permettant l'élection d'une part significative d'élus de la Chambre des représentants au sein d'une circonscription à l'échelle de la Belgique. La circonscription fédérale contribuera à lutter contre la polarisation communautaire due à des élus qui ne doivent tenir compte que des électeurs de leur propre communauté linguistique. Sur le plan de la légitimité démocratique, il est essentiel que les électeurs puissent voter pour tous les partis qui composent le gouvernement fédéral qui les gouverne.

Dans la même dynamique d'élargissement des droits électoraux, nous abaisserons le droit de vote à 16 ans et l'élargirons aux citoyens étrangers résidant depuis plus de 5 ans en Belgique pour les élections régionales et européennes.

24. Mettre fin à l'enfermement des enfants

Nous mettrons en œuvre une politique d'accueil et d'asile vraiment juste et humaine en garantissant un accueil digne des migrants et le respect du droit à demander l'asile. Nous mettrons fin à l'enfermement d'enfants.

Nous mettrons en place un centre d'accueil et d'orientation des migrants.

Sur le plan international, nous nous attaquerons aux causes des migrations et, pour un respect par chaque Etat du Pacte de l'ONU sur les Migrations.

25. Engager la Belgique dans la construction d'une Europe sociale, fiscale et climatique

Nous engagerons la Belgique dans l'approfondissement de la construction européenne, sur les plans social et fiscal notamment, mais également en matière de relations internationales, de Défense, de lutte contre le dérèglement du climat et de recherche de l'autonomie énergétique.

Un Manifeste belge pour l'Europe sera adopté en début de législature, auquel devront se référer les Ministres pour déterminer la position de la Belgique lors des différents sommets européens et pour affirmer sa contribution à la relance et à l'approfondissement de la construction européenne.

Les différents Parlements seront davantage associés aux choix défendus par la Belgique lors des différents sommets.